



Saint-Constant

AVIS DE SÉANCE EXTRAORDINAIRE

AVIS SPÉCIAL vous est donné par la greffière qu'une séance extraordinaire du Conseil municipal est convoquée par les présentes par monsieur le maire Jean-Claude Boyer pour être tenue à l'hôtel de ville (par présence ou par vidéo conférence pour les membres du Conseil) sans la présence du public, tel que permis afin de minimiser les risques de propagation du coronavirus, le mardi 25 janvier 2022 à 19h, et que les sujets suivants seront pris en considération :

1. Présentation du budget 2022;
2. Ajournement de la présente séance;
3. Reprise de la séance;
4. Période de questions;
5. Adoption du budget 2022;

Les délibérations du Conseil et la période de questions, lors de cette séance, porteront exclusivement sur le budget. A cet effet et afin de permettre aux citoyens de poser des questions, la séance sera ajournée suite à la présentation, sera diffusée le soir même en différé sur le site internet officiel de la Ville et sera reprise, **le mercredi 26 janvier 2022 à 19h00**.


Me Sophie Laflamme, greffière
Directrice du Service des affaires juridiques et greffe

Toute personne souhaitant adresser des questions concernant le budget, doit le faire comme suit et ce, avant 17h00 **le mercredi 26 janvier 2022** :

Par courriel à : greffe@saint-constant.ca ou par courrier à l'adresse suivante : Service des affaires juridiques et greffe, 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant (Québec) J5A 0W6 ou encore à la chute à courrier de l'hôtel de ville situé à l'arrière du bâtiment.

Les questions et commentaires reçus seront soumis pour considération et réponse des membres du Conseil lors de la reprise de la séance extraordinaire **le 26 janvier 2022 à 19h00** (à huis clos, sans la présence du public). Le budget sera également adopté par le Conseil à ce moment et la reprise de la séance sera également diffusée en différé sur le site internet officiel de la Ville.